

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le



ID : 058-265801944-20230406-DEL06042023_16-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente

Philippe CORDIER, Adjoint au Maire

Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale

Hervé BARSSE, Conseiller Municipal

François DIOT, Conseiller Municipal

Jacqueline PASIN, Administratrice

Nathalie GEMZA, Administratrice

Roger CLAY, Administrateur

Jean-Jacques MARAND, Administrateur

Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER

Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER

Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

DEL06042023- 16

PLAN DE FORMATION 2023-2026

Exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L423.-3 ;

Vu le décret N°2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets N°2008-512 et N°2008-513 du 29/05/2008 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22/03/2023 ;

Considérant que la formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées et qu'elle accompagne les changements propres à la collectivité, dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels ;

Considérant que le plan de formation retranscrit la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée et consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents ;

Considérant que le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et la qualité de vie des personnels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- D'approuver le plan de formation 2023-2026 ci-joint dans lequel les axes de formation spécifiques au CCAS sont intégrés ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

